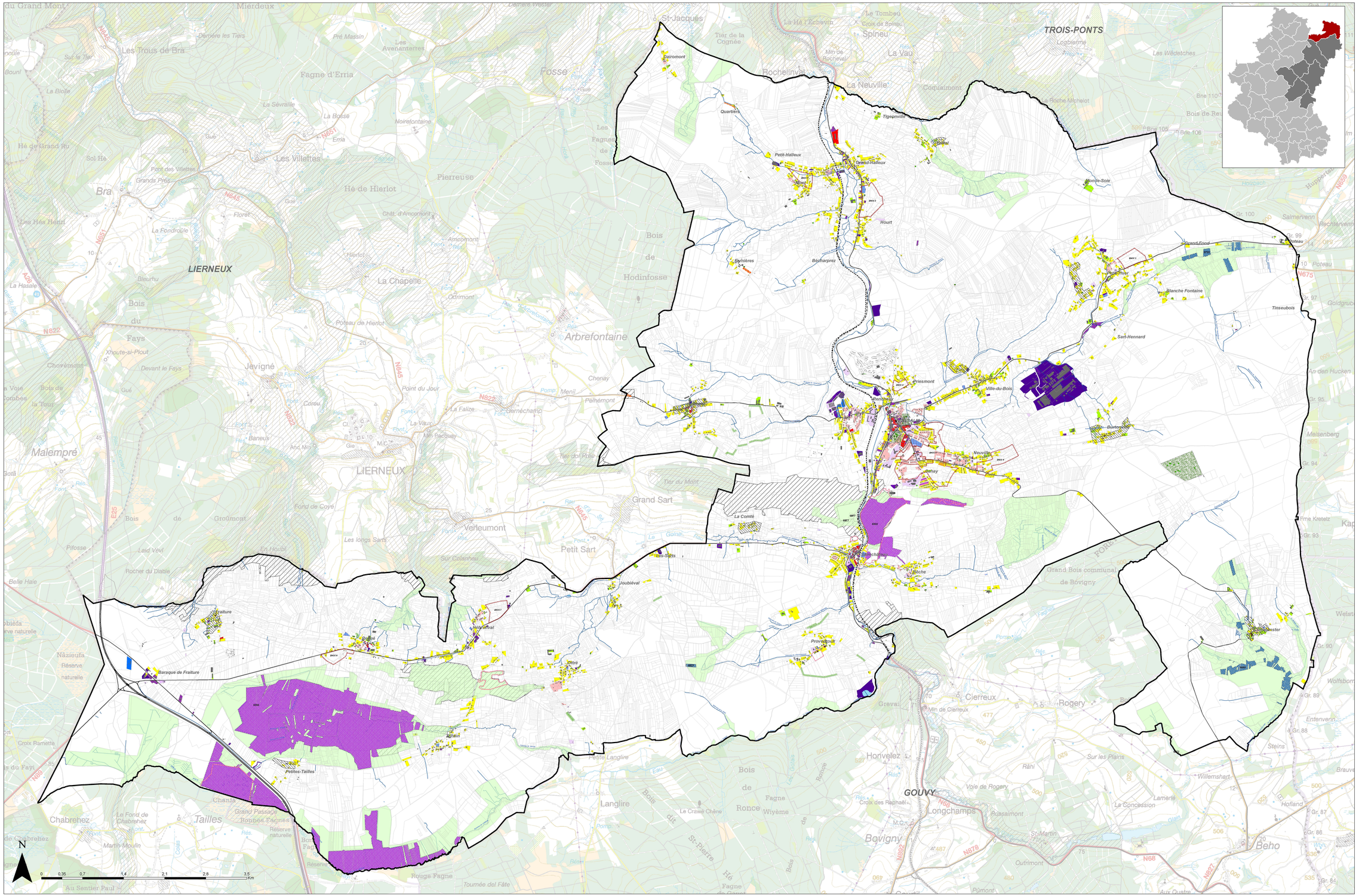

TYPOLOGIE DU BATI ET STRUCTURE PAYSAGERE 1/10.000

LEGENDE

- Intérêt culturel historique ou esthétique
- Intérêt paysager

PATRIMOINE

- Bien qui mérite d'être classé
- Bien repris au Patrimoine Monumental
- Monuments classés
- Site classé
- Arbre
- Groupe d'arbres
- Haie
- Alignement d'arbres
- Sites d'arbres remarquables
- Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS)
- Réserves Naturelles Domaniales (RND)
- Réserves Naturelles Agréées (RNA)
- Natura2000

TYPOLOGIE DU BATI

- Ilots urbains continus de très haute densité
- Ilots urbains continus de haute densité
- Ilots urbains continus de densité moyenne
- Ilots urbains discontinus de haute densité
- Ilots urbains discontinus de densité moyenne
- Ilots urbains discontinus de faible densité
- Ensemble d'appartements en buildings disjoints
- Tissu bâti continu
- Tissu bâti discontinu
- Activités industrielles et artisanat
- Bâtiments et aires de stockage
- Service administratif
- Service social et de santé
- Equipement scolaire
- Equipement de culte
- Cimetières
- Bâtiments et enceintes militaires
- Equipement technique
- Equipement socio-culturel
- Equipement sportif et récréatif couvert
- Commerces de petite surface
- Commerces de moyenne surface
- Commerces de grande surface
- Services et bureaux
- Bâtiments agricoles
- Serres

FOND DE PLAN

- Gare
- Chemin de fer
- Route nationale
- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Canalisation existante
- Canalisation en projet
- Ligne HT existante
- Ligne HT en projet
- Ligne existante
- Autoroute existante
- Route de liaison
- Parcelles (1.01.2010)
- Bâtiments (1.01.2010)

MAITRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE VIELSALM
rue de l'hôtel de Ville, 5
6690 Vielsalm

AUTEUR DE PROJET
agora
SCRL
Rue Porte Haute, 18
B-6700 ARLON
Tel : 063/24 00 20
Fax : 063/24 00 29
www.agora-sprl.be
Directeur de projet: SERGE PIERTHON

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PHASE I: SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

CARTE 07
TYPOLOGIE DU BATI ET STRUCTURE PAYSAGERE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du: 26/06/2014
par ordonnance

Le Directeur Général — Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 07/11/2014 au 07/12/2014
par le Collège

Le Directeur Général — Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du.....
par ordonnance

Le Directeur Général — Le Bourgmestre

MODIFICATIONS — DATE DE CONSTITUTION: JANVIER 2015

ECHELLE:	DATE:	DOSSIER AGORA:
1/10.000	JANVIER 2015	9175